



## Paieiment provision

-----  
Par stegeor

bonjour j ai ete victime en tant que passagère,lors d un accident en décembre 2021, le jugement en correctionnelle à eu lieu en 08/24, la partie adverse a ete reconnue coupable à 100% et condamnée, le tribunal a demandé une expertise supplémentaire statuer sur l évaluation des préjudices que j ai subit par un médecin légiste, le tribunal correctionnel a condamné le conducteur de la partie adverse à payer une provision de 800?...j ai appelé l assurance de la partie adverse pour savoir pourquoi cette provision n est toujours pas versée.

L assurance du conducteur de la partie adverse m a repondu qu ils attendaient de savoir si le conducteur (incarcéré et sans revenu) m avait indemnisé car ils avaient peur que je sois payée 2 fois!!! le véhicule dans lequel je me trouvais été celui de mon pere et assuré tous risques..

Est ce que je peux demander à l assurance de mon père d avancer la provision? et si cela n est pas possible puis je déclencher un "fond de garantie" pour obtenir cette provision rapidement? cordialement

-----  
Par stegeor

Rectif : le jugement en correctionnelle à eu lieu en 12/23 et non en 08/24